

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Allyson Lupien

<https://www.cadre21.org/membres/10dd5952442b6aa3b9a1695e>

Date d'obtention : 2023-09-12 15:10:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervention efficace et rapide en ce qui concerne les sexto chez les jeunes du secondaire

Uniformisation des interventions

Guide les intervenant.es du milieu scolaire pas à pas

Sensibilisation est au cœur du projet

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Aider à mieux prendre en charge les cas futur de sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas juger trop rapidement d'une situation. De prendre le temps de bien faire la trousse avec TOUS les élèves concernés.